



**MAISON
DES PAYSANS**
DORDOGNE

FORMATION

Préparer sa transmission

Devenir acteur de son projet de transmission en identifiant les points clés

Acquérir des outils et construire étape par étape son projet de transmission

Cette formation de deux journées permettra d'aborder le sujet de la transmission en collectif et de proposer des outils opérationnels pour avancer sur son projet de transmission.

Déroulé des journées de formations :

Lundi 04 / 03 / 2024 :

Connaître les différentes phases de la transmission

- Identifier les enjeux, ses valeurs et ses besoins quant à la reprise
- Facteurs clefs de la réussite et points de vigilance d'un projet de transmission agricole
- Se préparer à transmettre
- Outils et démarches pour avancer

Mercredi 20 / 03 / 2024 :

Savoir communiquer sur sa ferme avec le repreneur

- Savoir créer une relation saine avec le repreneur
- Contribuer à créer les conditions de la réussite de la reprise. Actions à entreprendre.
- Témoignages et échanges avec un cédant qui a réussi à transmettre et son repreneur
- Définir les critères de sélection du repreneur
- Apports d'éléments sur les aides et le parcours à l'installation du repreneur.
- Bilan des 2 journées de stage

Dates :

Lundi 4 Mars 2024
- et
Mercredi 20 Mars
2024

Horaires :

De 9h00 à 17h00

Lieu :

Locaux MDP et
AgroBioPérigord
7 impasse de la truffe
24 430 COURSAC

Public :

Agriculteurs.rices,
porteurs.ses de projet
dans le cadre du ppp

Intervenant

Cabinet Autrement Dit
Dominique LATASTE,
psychosociologue

Responsable formation :

Marion HUREAUX
GOYENAGA
marion@maisondespaysans.net
06 44 08 37 10



**BULLETIN D'INSCRIPTION
INSCRIPTIONS AVANT LE 16 /02/2024
FORMATION TRANSMISSION**

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Statut pour la formation :

- Agriculteur/trice ou conjoint(e) collaborateur/trice
- Cotisant solidaire
- Porteur de projet dans le cadre de son ppp
- Autre :

Type de financement envisagé :

- VIVEA
- CPF
- Autofinancement de 175€

Adhésion 2024 à la Maison des Paysans : 20 €

A retourner par mail à marion@maisondespaysans.net ou par courrier : Maison des Paysans, 7 impasse de la truffe 24 430 COURSAC

Modalités d'inscription et informations pratiques sur les formations

Conditions d'accès :

Les formations sont destinées en priorité aux agriculteurs, conjoints collaborateurs, aux salariés, aux cotisants solidaires et aux porteurs de projet éligibles Vivéa (dans le cadre de leur PPP) ou inscrits Pôle Emploi (AIF).

Les inscrits s'engagent à être présent pendant toute la durée de la formation à laquelle ils sont inscrits.

Prise en charge :

Pour les cotisant.e.s solidaire, associé.e.s exploitant.e, chef.fe.s d'exploitation

- VIVEA, FAFSEA : Gratuité pour les personnes éligibles.

Le "crédit" VIVEA des contributeurs est plafonné depuis 2021 à 2 250 €/an.

Pour consulter l'état de vos droits, rendez-vous sur le site Internet vivea.fr

« Comment connaître le montant du crédit disponible sur mon compte ? »



ATTENTION : Les porteur.euse.s de projet sont éligibles Vivéa dans le cadre de leur PPP, uniquement pour les formations techniques ! Ce qui n'est pas le cas pour cette formation. Depuis 2021 les conditions d'éligibilité ont changé, rendez-vous sur le site Internet vivea.fr > «Critères de prises en charge des formations. »

Pour les porteur.ses de projet

- Pôle Emploi (AIF) : Gratuité pour les personnes inscrites et accompagnées.

La prise en charge du Pôle Emploi est assurée par votre conseiller référent, son montant dépend de votre projet d'accompagnement.



- CPF (Compte Personnel de Formation) : Prélèvement du montant de la formation sur votre Compte Personnel de Formation.

Attention aux délais de prise en charge des organismes financeurs !!



- **Pour les personnes non éligibles** à ces fonds, contactez l'animatrice en charge de la formation pour connaître les modalités d'inscription.

L'adhésion à La Maison des Paysans est requise pour des questions d'assurance.

* Voir nos CGS et RI ici (Sur notre site internet cultivonslespaysansdedemain.wordpress.net)

* modalités d'accès des personnes en situation de handicap : nous contacter.